



3N CONFINEMENT



LES INFOS EN DIRECT DE LA FÉDÉRATION ÊTRE AU COEUR DE L'ACTION NATURISTE

#3 - 7 MAI 2020

Le mot de la Présidente :

“En cette période de confinement liée à la pandémie de Covid19, nous vous espérons tous en bonne santé ainsi que vos proches.

“Si les activités sont à l’arrêt et pour certaines contraintes d’être annulées, la Fédération reste mobilisée et à votre écoute. Des actions par le biais des réseaux sociaux dont les « live » Facebook ont été mis en place. Fort d’un grand succès, un bel échange et de partage, ces rendez-vous interactifs vont être pérennisés. N’hésitez pas à nous transmettre vos demandes et interrogations par mail au secrétariat.

“Au vu de la situation que nous vivons actuellement, nous vous souhaitons tout le courage nécessaire pour aborder cette saison estivale qui pour l’instant s’annonce difficile et particulière en raison de la mise aux normes sanitaires de vos structures et vous invitons à nous faire part de vos difficultés éventuelles.

“Bien sûr, nous vous informerons de l’ouverture des plages et/ou des centres de vacances. Nous restons en contact avec les différents acteurs.

“N’oublions pas notre soutien à la Fédération française de naturisme : proposer la licence est un acte militant, que toute association et/ou centre de vacances doit obligatoirement retenir et entendre. Le nombre de licenciés est notre force dans le dialogue avec les autorités compétentes régionales ou nationales.

“Vous participerez ainsi à la réussite d’une Fédération forte et mobilisée pour défendre nos droits et les valeurs auxquelles nous sommes tous très attachés.

“A très bientôt avec grand plaisir de se revoir. Amitiés naturistes.”



Viviane Tiar, Présidente Ffn

LE DÉCONFINEMENT :

Nous sommes à l’orée d’un potentiel déconfinement en plusieurs phases. Les décisions gouvernementales seront annoncées le jeudi 7 mai en vue d’un effet progressif à compter du lundi 11 mai en fonction des observations et bilan de l’évolution du virus sur l’ensemble du territoire métropolitain, outre et ultramarin.

Nous vous invitons donc à être attentif à cette prise de parole qui conditionnera la reprise d’une vie quotidienne cadrée pour éviter que la contamination se répande de plus belle et que le pays reprenne peu à peu un rythme de vie plus classique.

Cependant, nous tenons à vous prévenir que nous naturistes à titre individuel et tout particulièrement les structures naturistes au sens large (associations, clubs, camping associatifs, camping, centres de vacances sommes contraints d’attendre une date ultérieure pour pouvoir envisager une reprise d’activité.

En effet, bien que le pays par département et région sorte en partie, à partir du lundi 11 mai du confinement sanitaire instauré depuis le mardi 17 mars à 12 heures précises, le secteur du tourisme auquel la Fédération française de naturisme est rattachée est en attente de réponse quant à la reprise effective des secteurs d’activités qu’elle représente.

Travaillant conjointement avec la Fédération Française de Camping et Caravaning, la Fédération Nationale de l’Hôtellerie de plein air, la Fédération des Espaces Naturistes ainsi que les acteurs privés du naturisme en France, la Ffn œuvre auprès des ministères dédiés à la remise en activité des espaces naturistes.

Pour ce faire, des propositions ont été formulées et remises aux instances ministérielles pour établir un plan d’action face à l’urgence sanitaire, sociale et économique qui nous atteint.

La FNHPA précise les avancées des échanges :

“Suite au discours d’Edouard Philippe, Premier ministre, et à l’échange de Nicolas Dayot, président de la FNHPA avec le Président de la République de vendredi 24 avril, la date de réouverture des campings sera connue fin mai, en tout état de cause après la première phase de déconfinement du 11 mai au 2 juin.

“Le Conseil Interministériel du Tourisme, présidé par Edouard Philippe, se tiendra le 14 mai, et précisera le plan sanitaire à mettre en place dans les établissements, notamment sur la base des propositions formulées par la FNHPA.

“Concernant le plan de soutien détaillé évoqué par le Président



Le Naturisme, c'est vous, c'est nous ! La Licence plus que jamais, donne la force à la Fédération française de naturisme de défendre, promouvoir et développer notre art de vivre fondé sur des valeurs humanistes et républicaines auprès des autorités politiques et étatiques depuis plus de 70 ans.

Les adhésions et renouvellements à la Ffn sont traitées depuis le début du confinement. Les licences seront envoyées aux porteurs à partir du 11 mai 2020.

de la République, un volet d'aides directes pour la saison 2020 devrait être mis en place, dans des conditions qui restent à préciser, pour compenser la perte de chiffre d'affaires en comparaison des saisons précédentes.

“De plus, un renforcement évolutif des dispositifs d'aides et de soutien serait envisagé, pour éviter toute défaillance des entreprises.” (communiqué de presse en date du mardi 28 avril 2020.)

En définitive, aujourd’hui aucune structure naturiste ne peut reprendre son activité. Les lieux accueillants du public, vos adhérents, doivent rester fermés et vides comme le précise l’arrêté gouvernemental du 15 mars 2020 complétant l’arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19.

Donc rien ne change. **Toute structure naturiste quelle qu'elle soit doit impérativement rester fermée et vide de toute personne, client ou adhérent jusqu'au 2 juin minimum.** En effet, c'est à cette date précisément que les décisions gouvernementales sur le secteur touristique en vue d'une réouverture progressive des espaces accueillants du public nous seront présentées, après la 1ere phase de déconfinement. Il va sans dire que les conditions d'évolutions du Covid-19 conditionneront le futur.

Cependant, si les gestionnaires d'espaces naturistes souhaitent commencer, en vue de la reprise effective d'activité, à entretenir leurs biens, **il vous faudra impérativement demander deux autorisations.** La première à la Mairie de la ville, la seconde auprès de la Police municipale ou nationale sur laquelle se trouve votre club, association, terrain, camping associatif, camping, terrains de loisirs et centre de vacances. Ces demandes ne pourront être faite qu'au nom du responsable légal de la structure. Cette personne devra stipuler que c'est exclusivement et expressément pour “entretien de l'espace” et ne pourra être accompagnée que de 2 voire 3 personnes maximum.

Nous rappelons que les rassemblements de plus de 10 personnes sont strictement interdits hors cadre éphémère et restreint de la famille ou professionnel. Si vous outrepassez cette règle, vous êtes passible de contravention d'un montant de 135 euros par personne. Par conséquent, comprenez-bien qu'aucune réunion telle que les Assemblées Générales ou les Conseils d'administration ne pourront se tenir jusqu'à nouvel ordre. Privilégiez donc les moyens numériques comme les plateformes Zoom, WhatsApp ou Google Meet pour poursuivre votre activité.

N'oubliez pas que les assurances individuelles ainsi que celle de la Ffn qui couvrent les adhérents ne couvriront pas les structures qui décideraient d'ouvrir au-delà des ordonnances et arrêtés ministériels prévus.

Nous ne serions que trop vous préciser que les gestes barrières restent bien entendus et plus que jamais de rigueur pour permettre la maîtrise du virus et la reprise prochaine de nos activités.

LES PRINCIPES DE BASE :

EXTREME URGENCE / SPECIAL COVID-19

Depuis quelques semaines la France vit en confinement pour faire face à la pandémie de Coronavirus.

Le gouvernement a édité des directives successives pour que le virus puisse être contenu. L'accueil du public est désormais interdit par arrêté du 15 mars 2020, l'interdiction de se déplacer par décret du 16 mars 2020, l'obligation de rester confiné à son domicile depuis le mardi 17 mars 2020 à midi prendra fin en fonction des décisions ministérielles annoncées le 7 mai pour un déconfinement par phase à compter du lundi 11 mai.

A ceci s'ajoute des “mesures barrières” à suivre : l'utilisation de mouchoirs à usage unique, éternuer ou tousser dans son coude ou un mouchoir jetable, se laver les mains le plus régulièrement

possible avec du savon et/ou du gel hydroalcoolique, le port d'un masque dans l'espace public, et privé si vous êtes en contact avec des personnes malades atteinte du covid-19. Ne pas embrasser autrui, ni serrer de main, ni d'accolade et bien veiller à conserver au moins un mètre de distance entre les personnes, la-dite “distance physique ou sociale” en vigueur.

En cette période particulière, le bon sens est de rigueur. Les précautions sont impératives pour votre santé et celle de tous ceux que vous côtoyez, alors agissez par tous les moyens pour que le virus ne se propage pas.

Veuillez prendre connaissance du Point COVID-19 pour vous protéger et protéger votre entourage et des informations mises à jour sur les sites du Gouvernement :

(<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) et du Ministère de l'Intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr/>).



**C'EST UNE QUESTION DE SANTE ET DE SECURITE NATIONALE
PRENEZ SOIN DE VOUS, SUIVEZ LES MESURES SANITAIRES,
SOYEZ VIGILANTS, SOYEZ RESPONSABLES!**

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres

FACEBOOK LIVE AVEC VIVIANE TIAR LE 8 MAI DES QUESTIONS / DES RÉPONSES :

Soyez au rendez-vous Facebook Live le vendredi 8 mai à 18h avec Viviane Tiar, Présidente de la Ffn, Eric Stéfanut, Community Manager Ffn, Magali Martinez, Administratrice Nationale Ffn Paca-Corse.

Naturisme, Covid-19, déconfinement, politique de la Ffn, actions menées, valeurs, projets... posez vos questions sur contact@ffn-naturisme.com

